

**Procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC Avignon
tenue le 18 octobre 2023, à 20 h, à Maria**

Sont présents : M. Mathieu Lapointe, préfet
Mme Nicole Lagacé, préfète suppléante et mairesse de Matapédia
Mme Doris Deschênes, mairesse de Saint-André-de-Restigouche
Mme Cynthia Dufour, mairesse de Saint-Alexis-de-Matapédia
Mme Rachel Dugas, mairesse de Nouvelle
M. Jean-Claude Landry, maire de Maria
Mme Cindy Leblanc, représentante de Pointe-à-la-Croix
Mme Denise Leblanc, représentante de Carleton-sur-Mer
M. Lucien Leblanc, représentant de Ristigouche-Sud-Est
M. Guy Richard, maire de L'Ascension-de-Patapédia
M. Bruce Wafer, maire d'Escuminac

Aussi présents : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier
Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe
Mme Viviane Leblanc, secrétaire de réunion

Est absent : M. Rémi Lagacé, représentant de Saint-François-d'Assise

Ordre du jour de l'assemblée :

- 1. Ouverture de la rencontre;**
- 2. Constatation du quorum;**
- 3. Adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 13 septembre 2023;**
- 5. Finances :**
 - 5.1 Approbation des décaissements pour les mois de juillet et août 2023 ainsi que le dépôt des états financiers au 31 août 2023;
 - 5.2 Dépôt des états financiers comparatifs au 31 août 2022;
 - 5.3 Adoption des états financiers prévisionnels au 31 décembre 2023;
- 6. Administration :**
 - 6.1 Adoption du calendrier des réunions 2024;
 - 6.2 Règlement d'emprunt 2023-01 de la Régie intermunicipale de l'énergie;
 - 6.3 Adoption du budget 2024 de la Régie intermunicipale de transport GÎM;
 - 6.4 Adoption du budget 2024 de la Régie de l'énergie de la GIM;
 - 6.5 Motion de reconnaissance – Ghislain Michaud;
 - 6.6 Redécoupage électoral provincial – impact pour la MRC Avignon;
 - 6.7 Aménagement du bureau à Maria – Approbation de soumission;
 - 6.8 Renouvellement de l'abonnement A-T-ON AVIS – Cocoriko – Approbation de contrat;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

7. Services techniques et évaluation;**8. Aménagement du territoire :**

- 8.1 Certificat et/ou avis de conformité :
- 8.1.1 Municipalité de Matapédia : règlement n° 2023-007;
- 8.1.2 Municipalité de Pointe-à-la-Croix : règlement n° 23-395;
- 8.1.3 Municipalité de Pointe-à-la-Croix : règlement n° 23-396;
- 8.1.4 Municipalité de L'Ascension-de-Patapédia : règlement n° 03-2023;
- 8.2 Adhésion à la proposition de Plan régional de développement du territoire public – Section récréotourisme de la Gaspésie par les représentants à la Table de concertation régionale;
- 8.3 Projet J'adopte un cours d'eau;

9. Développement économique :

- 9.1 Demande de modification de l'entente AEQ et de transformation vers une entente réelle de partenariat efficace;
- 9.2 Plan commun en développement économique des MRC Avignon et Bonaventure et dépôt d'une demande au PAPDE du MEIE;
- 9.3 Dépôt des projets acceptés par le comité d'investissement commun au 30 septembre 2023;

10. Développement territorial et social :

- 10.1 Fonds d'aide et de soutien aux milieux :
 - 10.1.1 Fonds d'engagement social éolien (FES) - Recommandations du comité d'analyse Boralex;
 - 10.1.2 Fonds de développement social – FLAC;
 - 10.1.3 Fonds d'engagement social éolien (FES) – Recommandations du comité d'analyse Innergex;
 - 10.1.4 Fonds de soutien aux initiatives culturelles - Recommandations du comité d'analyse;
- 10.2 Reddition de compte de l'Alliance;
- 10.3 Projet Contenants consignés – Approbation de contrat;

11. Sécurité publique :

- 11.1 Programme Cadets S.Q.;

12. Ressources humaines :

- 12.1 Confirmation d'embauche;

13. Correspondance :

- 13.1 Liste de correspondances;

14. Période de questions;**15. Levée de l'assemblée.**

1. Ouverture de la rencontre**2. Constatation du quorum**

Init. du préfet _____

Init. du gref.-très. _____

3. Adoption de l'ordre du jour

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Ordre du jour CMRC 18 octobre 2023*. 2 pages.

Il est PROPOSÉ par : Mme Denise Leblanc
et résolu unanimement

CMRC-2023-10-18-970

D'adopter l'ordre du jour avec le point « Divers » ouvert.

4. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 13 septembre 2023

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Procès-verbal CMRC – 13 septembre 2023*. 14 pages.

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

CMRC-2023-10-18-971

D'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 13 septembre 2023.

5. Finances**5.1 Approbation des décaissements pour les mois de juillet et août 2023 ainsi que le dépôt des états financiers au 31 août 2023**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Déboursés de juillet et août 2023*. 31 août 2023. 42 pages.

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

CMRC-2023-10-18-972

D'adopter les déboursés des mois de juillet et août 2023.

5.2 Dépôt des états financiers comparatifs au 31 août 2022

Document déposé :

MRC AVIGNON. *États financiers comparatifs au 31 août 2022*. 16 pages.

Les états financiers comparatifs au 31 août 2022 sont présentés aux maires à titre informatif seulement.

5.3 Adoption des états financiers prévisionnels au 31 décembre 2023

Document déposé :

Init. du préfet _____

Init. du gref.-très. _____

MRC AVIGNON. *Prévisions au 31 décembre 2023*. 4 pages.

Il est PROPOSÉ par : Mme Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2023-10-18-973

D'adopter les états financiers prévisionnels au 31 décembre 2023.

Extrait de texte : Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

6. Administration

6.1 Adoption du calendrier des réunions du conseil de la MRC Avignon pour l'année 2024

Résolution CMRC-2023-10-18-974 concernant l'adoption du calendrier des réunions du conseil de la MRC Avignon pour l'année 2024

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'adopter un calendrier des réunions régulières du conseil de la MRC Avignon pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

CMRC-2023-10-18-974

Que le calendrier suivant des réunions du conseil de la MRC Avignon pour l'année 2024 soit adopté :

Jour	Date	Lieu	Heure
Mercredi	14 février 2024	Maria	20 h
Mercredi	13 mars 2024	Pointe-à-la-Croix	20 h
Mercredi	10 avril 2024	Pointe-à-la-Croix	20 h
Mercredi	8 mai 2024	Maria	20 h
Mercredi	12 juin 2024	Pointe-à-la-Croix	20 h
Mercredi	14 août 2024	Pointe-à-la-Croix	20 h
Mercredi	11 septembre 2024	Maria	20 h
Mercredi	9 octobre 2024	Pointe-à-la-Croix	20 h

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Mercredi	27 novembre 2024	Pointe-à-la-Croix	20 h
Mercredi	11 décembre 2024	Maria	20 h

Pointe-à-la-Croix : centre polyvalent de Pointe-à-la-Croix, 42, rue Lasalle

Maria : centre administratif de la MRC Avignon, 473, boulevard Perron

Extrait de résolution : Municipalités locales de la MRC et les employés.es de la MRC

6.2 Règlement d'emprunt 2023-01 de la Régie intermunicipale de l'énergie

Document déposé :

RÉGIE ÉNERGIE GÎM. *Appels d'offres éoliens d'Hydro-Québec AO2023-01*. Septembre 2023. 109 pages.

Résolution CMRC-2023-10-18-975 concernant l'approbation du règlement d'emprunt 2023-01 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine décrétant une dépense n'excédant pas 93 870 000 \$ et un emprunt du même montant pour le développement, la construction, l'exploitation et la mise en place d'instruments financiers des projets éoliens issus de l'appel d'offres d'Hydro-Québec AO2023-01

ATTENDU QUE la MRC Avignon est membre de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE le 6 septembre 2023, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a résolu d'adopter un règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt au montant de 93 870 000 \$;

ATTENDU QUE la MRC Avignon a reçu copie de ce règlement d'emprunt portant le # **2023-01** dans les 15 jours de son adoption;

ATTENDU QU'il s'agit aujourd'hui de la première séance ordinaire de la MRC depuis la réception du règlement d'emprunt # **2023-01**;

ATTENDU QUE la MRC Avignon, conformément à l'article 607 du *Code municipal* (ou 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*), approuve le règlement d'emprunt # **2023-01** de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et lui en donne avis en lui transmettant une copie de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2023-10-18-975

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

QUE la MRC Avignon approuve le règlement d'emprunt # **2023-01** de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

QUE le greffier-trésorier de la MRC transmette au secrétaire de la RÉGIE une copie de la présente résolution.

Extrait de résolution : M. Jean-François Thériault, directeur général, Régie de l'énergie GÎM et M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier

6.3 Adoption du budget 2024 de la Régie intermunicipale de transport GÎM

Document déposé :

MRC AVIGNON. *REGÎM – États financiers prévisionnels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024*. 11 pages.

Résolution CMRC-2023-10-18-976 concernant l'adoption des états financiers prévisionnels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 de la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

ATTENDU que la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (« Régie ») regroupant les 5 Municipalités régionales de comté de la Gaspésie et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine agissant dans le cadre de ses compétences d'agglomération (ci-après désignées collectivement : « MRC ») a été constituée le 11 août 2012 et mise en opération le 1^{er} janvier 2013, avant le mandat de planifier, mettre en œuvre et de coordonner les services de transport collectif sur son territoire;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 603 du code municipal, la Régie dresse son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, avant le 1^{er} octobre, à chaque MRC dont le territoire est soumis à sa compétence;

ATTENDU que le conseil d'administration de la Régie a dressé son budget pour l'exercice financier 2024 dont copie nous a été transmise pour adoption;

ATTENDU que ce budget prévoit une contribution financière de la part des MRC pour le soutien au fonctionnement du transport collectif pour l'année 2024;

ATTENDU que ce budget prévoit des contributions financières de la part de la MRC de Haute-Gaspésie et de certaines municipalités des MRC Avignon et Bonaventure pour soutenir uniquement le fonctionnement du transport adapté sur leur territoire;

ATTENDU que ce budget prévoit un équilibre budgétaire pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024;

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2023-10-18-976

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté d'Avignon, adopte le budget de la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour l'exercice financier 2024, tel que soumis, dont copie dudit budget est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme « Annexe A ».

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté d'Avignon, accepte de verser une contribution au fonctionnement du réseau, prévue au budget 2024 de la REGIM, d'un montant de 33 688 \$ et que ledit montant soit pris à même le Fonds d'intervention prioritaire 2024.

Extrait de résolution : Mme Marie-Andrée Pichette, directrice générale – REGIM, M. Claude Cyr, agent de développement territorial, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative et Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

6.4 Approbation du budget 2024 de la Régie de l'énergie de la GÎM

Document déposé :

RÉGIE ÉNERGIE GÎM. *Distribution budget 2024*. 4 pages

Résolution CMRC-2023-10-18-977 concernant l'approbation du budget 2024 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon est membre de la Régie de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT les règlements de ladite Régie requérant l'approbation du budget annuel par les membres dont la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC Avignon ont pris connaissance dudit budget pour l'année 2024 et qu'aucun questionnement ne demeure;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2023-10-18-977

QUE la MRC Avignon approuve le budget 2024 de la Régie de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Que le greffier-trésorier de la MRC transmette au secrétaire de la RÉGIE une copie de la présente résolution.

Extrait de résolution : M. Jean-François Thériault, directeur général, Régie de l'énergie GÎM, M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

6.5 Motion de reconnaissance – Ghislain Michaud

Le conseil de la MRC souligne avec émotion la contribution sans commune mesure de leur collègue et ami, M. Ghislain Michaud, maire de Saint-François-d'Assise, décédé récemment.

M. Michaud fut conseiller de 1997 à 2005 et maire de la municipalité de Saint-François-d'Assise de 2005, jusqu'à son décès en 2023. Il fut pour ces concitoyens et concitoyennes un élu dévoué et présent qui mena à bien plusieurs grands dossiers.

Durant les 18 années où M. Michaud siégea sur le conseil de la MRC, il fut pour tous et toutes, un homme rigoureux, assidu, déterminé et respecté par ses pairs.

À l'unanimité, le conseil de la MRC offre ses plus sincères condoléances à la famille de M. Ghislain Michaud, à ses proches collaborateurs et aux citoyens et citoyennes de Saint-François-d'Assise et fera un don à la Fondation Rayon de Soleil de Saint-François-d'Assise en son hommage, selon les volontés de la famille de M. Michaud.

Suivi administratif :

Il est PROPOSÉ par : Mme Rachel Dugas
et résolu unanimement

CMRC-2023-10-18-978

Que le conseil de la MRC fasse un don de 1 000 \$ à la Fondation Rayon de soleil de Saint-François-d'Assise et que ce montant soit pris à même les excédents.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

6.6 Redécoupage électoral provincial – impact pour la MRC Avignon

Résolution CMRC-2023-10-18-979 concernant la proposition de modification de la carte électorale proposée par la Commission électorale du Québec

CONSIDÉRANT que la Commission électorale du Québec propose une nouvelle carte électorale en vue des prochaines élections québécoises;

CONSIDÉRANT qu'elle propose, en ne se basant que sur des critères quantitatifs, d'agrandir la circonscription de Bonaventure pour y inclure la totalité des territoires des MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé ainsi que l'incorporation à la circonscription de Matane-Matapédia du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT que cette proposition est reçue comme un affront puisqu'elle constitue une perte de représentativité pour la région, qu'elle divise les communautés d'appartenance et qu'elle éloigne les élus des citoyens;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT que cette nouvelle proposition de carte électorale est contraire aux principes de la représentativité effective enseignée par la Cour suprême du Canada dans l'arrêt Carter de 1991 et figurant aux articles 14 et 15 de la Loi électorale du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en plus du principe comptable prévoyant un poids démographique moyen par circonscription selon l'article 16 de la Loi, la Commission doit aussi tenir compte du principe de la représentativité effective selon les articles 14 et 15 de la Loi, et que, en vertu de l'article 17 de la Loi, elle dispose du pouvoir discrétionnaire, moyennant un argumentaire, de déroger au principe comptable de l'article 16 pour délimiter de manière logique et effective les limites des circonscriptions;

CONSIDÉRANT que les enjeux d'ordre géographique, culturel, identitaire et d'appartenance justifient le maintien des circonscriptions actuellement délimitées;

CONSIDÉRANT que la sous-représentation chronique dont souffre la Gaspésie à l'échelle québécoise et plus largement celle des régions rurales dans la prise de décisions gouvernementales provoque un déphasage des lois, des règlements, des politiques publiques et des programmes relativement aux réalités régionales, lequel nuit au développement socioéconomique des régions et à leur attractivité, accentuant une dévitalisation et une perte continue de poids politique;

CONSIDÉRANT que des enjeux importants de ruralité ne sont pas pris en compte et provoquent ainsi un éloignement important du citoyen et de son député;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Denise Leblanc
et résolu unanimement

CMRC-2023-10-18-979

Que le conseil de la MRC Avignon demande à la Commission électorale du Québec de maintenir le statu quo quant aux délimitations actuelles des circonscriptions de Gaspé et de Bonaventure en considérant les principes de représentativité effective reconnus par les articles 14 et 15 de la Loi électorale du Québec et par l'arrêt Carter de 1991 de la Cour suprême du Canada.

Extrait de résolution : Commission électorale du Québec, MRC de la Gaspésie, MRC du Bas-Saint-Laurent, Regroupement des MRC de la Gaspésie, municipalités de la MRC Avignon, Mme Catherine Blouin, députée de Bonaventure, M. Stéphane Ste-Croix, député de Gaspé, Mme Maïté Blanchette Vézina, ministre responsable de la région de la Gaspésie

6.7 Aménagement du bureau à Maria – Approbation de soumission

Document déposé :

LES MENUISERIES D'INTÉRIEUR. *Soumission*. 13 octobre 2023. 3 pages.

Résolution CMRC-2023-10-18-980 concernant l'approbation de soumission pour l'aménagement du bureau à Maria

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT les travaux à effectuer pour l'aménagement des bureaux à Maria;

CONSIDÉRANT l'offre de services de « Les Menuiseries d'intérieur » pour l'aménagement d'un espace café, une armoire pour la conciergerie et un paravent pour l'espace de travail partagé;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2023-10-18-980

Que la MRC Avignon accepte l'offre de services de « Les Menuiseries d'intérieur » pour une dépense totale n'excédant pas 9 140 \$ | espace café et armoire conciergerie 6 595 \$ + paravent 2 545 \$ (plus les taxes applicables) et que ledit montant soit pris à même les ENA.

Que M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer l'offre de services.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

6.8 Renouvellement de l'abonnement À-T-ON-AVIS – Cocoriko – Approbation de contrat

Document déposé :

Offre de renouvellement et comparatifs des tarifs promotionnels.

Résolution CMRC-2023-10-18-981 concernant l'approbation de contrat pour le renouvellement de l'abonnement À-T-ON-AVIS

CONSIDÉRANT que le déploiement de la participation publique fait partie des actions identifiées à la planification stratégique territoriale et organisationnelle 2023-2027 adoptée par la MRC en septembre 2023;

CONSIDÉRANT que la plateforme *À ton Avis?* permet de rejoindre une partie de la population grâce à des consultations en ligne;

CONSIDÉRANT que la plateforme n'a pas encore été utilisée à son plein potentiel;

CONSIDÉRANT la promotion offerte par Cocoriko pour l'hébergement de la plateforme, le développement des démarches de participation publique en ligne et le soutien technique de l'équipe de la MRC;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2023-10-18-981

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Que le conseil de la MRC renouvelle l'abonnement Cocoriko pour une durée de 3 ans conformément à la promotion proposée par l'entreprise au montant de 24 300 \$ (plus les taxes applicables) et que ledit montant soit pris à même les ENA.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

7. Services techniques et évaluation

8. Aménagement du territoire

8.1 Certificats et/ou avis de conformité

8.1.1 Municipalité de Matapédia : règlement n° 2023-007

Document déposé :

Règlement n° 2023-007 modifiant le règlement de zonage 2021-004 de la municipalité de Matapédia, résolution n° 2023-149 du 11 septembre 2023.

Résolution CMRC-2023-10-18-982 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Matapédia pour le règlement n° 2023-007

CONSIDÉRANT le règlement n° 2023-007 de la municipalité de Matapédia;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2023-10-18-982

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Matapédia pour le règlement n° 2023-007 modifiant le règlement de zonage 2021-004, adopté suivant la résolution n° 2023-149 du 11 septembre 2023.

Extrait de résolution : Mme Geneviève Moffatt, directrice générale et greffière-trésorière, municipalité de Matapédia et M. Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

8.1.2 Municipalité de Pointe-à-la-Croix : règlement n° 23-395

Document déposé :

Règlement n° 23-395 modifiant l'article 7.4.4 du règlement de zonage n° 21-369 afin de déterminer le nombre d'hectare minimum requis pour la construction d'un abri sommaire en zones forestières privées et publiques, résolution n° 23-0620-776 du 20 juin 2023.

Résolution CMRC-2023-10-18-983 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Pointe-à-la-Croix pour le règlement n° 23-395

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT le règlement n° 23-395 de la municipalité de Pointe-à-la-Croix;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

CMRC-2023-10-18-983

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Pointe-à-la-Croix pour le règlement n° 23-395 modifiant l'article 7.4.4 du règlement de zonage n° 21-369 afin de déterminer le nombre d'hectare minimum requis pour la construction d'un abri sommaire en zones forestières privées et publiques, adopté suivant la résolution n° 23-0620-776 du 20 juin 2023.

Extrait de résolution : M. André Carrier, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Pointe-à-la-Croix et M. Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

8.1.3 Municipalité de Pointe-à-la-Croix : règlement n° 23-396

Document déposé :

Règlement n° 23-396 abrogeant le point 5 de la section salon de toilettage pour animaux domestiques du tableau 7.1 de l'article 7.2 du règlement de zonage n° 21-369, résolution n° 23-0620-777 du 20 juin 2023.

Résolution CMRC-2023-10-18-984 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Pointe-à-la-Croix pour le règlement n° 23-396

CONSIDÉRANT le règlement n° 23-396 de la municipalité de Pointe-à-la-Croix;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

CMRC-2023-10-18-984

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Pointe-à-la-Croix pour le règlement n° 23-396 abrogeant le point 5 de la section salon de toilettage pour animaux domestiques du tableau 7.1 de l'article 7.2 du règlement de zonage n° 21-369, adopté suivant la résolution n° 23-0620-777 du 20 juin 2023.

Extrait de résolution : M. André Carrier, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Pointe-à-la-Croix et M. Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

8.1.4 Municipalité de L'Ascension-de-Patapédia : règlement n° 03-2023

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Document déposé :

Règlement n° 03-2023 régissant les démolitions d'immeubles, résolution 092-2023 du 11 septembre 2023.

M. Guy Richard, maire de L'Ascension-de-Patapédia, se retire des discussions pour ce point.

Résolution CMRC-2023-10-18-985 concernant un certificat de conformité à la municipalité de L'Ascension-de-Patapédia pour le règlement n° 03-2023

CONSIDÉRANT le règlement n° 03-2023 régissant les démolitions d'immeubles de L'Ascension-de-Patapédia, adopté suivant la résolution 092-2023 du 11 septembre 2023;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Rachel Dugas
et résolu unanimement

CMRC-2023-10-18-985

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de L'Ascension-de-Patapédia pour le règlement n° 03-2023 régissant les démolitions d'immeubles, adopté suivant la résolution 092-2023 du 11 septembre 2023.

Extrait de résolution : M. Vianney Arsenault, directeur général et greffier-trésorier, municipalité L'Ascension-de-Patapédia, et M. Laurent Nadeau, aménagiste

8.2 Adhésion à la proposition de Plan régional de développement du territoire public – Section récréotourisme de la Gaspésie par les représentants à la Table de concertation régionale

Document déposé :

MRNF. *Proposition PRDTP*. 10 octobre 2023. 144 pages.

Résolution CMRC-2023-10-18-986 concernant l'adhésion à la proposition de Plan régional de développement du territoire public – Section récréotourisme de la Gaspésie par les représentants à la Table de concertation régionale

CONSIDÉRANT la proposition de PRDTP par les représentants de la Table de concertation régionale;

CONSIDÉRANT le travail de co-construction réalisé durant les 3 dernières années;

CONSIDÉRANT l'adéquation du plan avec les orientations de la MRC Avignon et des municipalités de son territoire;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT les recommandations de l'équipe de la MRC Avignon;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

CMRC-2023-10-18-986

QUE la MRC Avignon adhère à la proposition de PRDTP.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, M. Laurent Nadeau, aménagiste et M. Alain Leblanc, directeur régional – MRNF

8.3 J'adopte un cours d'eau

Document déposé :

Lettre de l'OBVMR décrivant le projet.

Résolution CMRC-2023-10-18-987 concernant le projet J'adopte un cours d'eau de l'OBVMR

CONSIDÉRANT que l'OBVMR a adressé une demande de parrainage à la MRC Avignon dans le cadre du projet J'adopte un cours d'eau en collaboration avec les élèves de l'École des Deux-Rivières de Matapédia;

CONSIDÉRANT que la rivière Matapédia ciblée par le projet fait partie des cours d'eau d'intérêt identifiés au PRMHH;

CONSIDÉRANT que la mesure 5B du PRMHH vise à « Sensibiliser le grand public à la conservation des milieux humides et hydriques », et que l'OBVMR y est défini comme un partenaire de choix pour l'identification et la tenue d'activités de sensibilisation susceptibles de rejoindre le grand public;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

CMRC-2023-10-18-987

Que le conseil de la MRC approuve le parrainage du projet J'adopte un cours d'eau de l'OBVMR en partenariat avec l'École des Deux-Rivières de Matapédia;

Que le conseil de la MRC autorise le décaissement de 5 400\$ pour le financement de l'entente sur 3 ans via les ENA.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative et Mme Mireille Chalifour, directrice OBVMR

Init. du préfet _____

Init. du gref.-très. _____

9. Développement économique

9.1 Demande de modification de l'entente AEQ et de transformation vers une entente réelle de partenariat efficace

Document déposé :

TABLE DES PRÉFETS DES MRC DE LA GASPÉSIE. AEQ. Avenant 1 et 2. 15 septembre 2023. 5 pages.

Résolution CMRC-2023-10-18-988 concernant des demandes d'adaptation au programme Accès Entreprise Québec (AEQ)

CONSIDÉRANT que depuis 2021, le Programme Accès Entreprise Québec (AEQ) bonifie l'offre de services et d'accompagnement aux entreprises en fonction des besoins et des réalités de chaque territoire des MRC;

CONSIDÉRANT les changements apportés avec les avenants 1 et 2, permettant qu'une somme de 100 000 \$ par MRC soit avancée et puisse être utilisée sur toute la durée de la convention, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2025, pour financer des honoraires de ressources externes;

CONSIDÉRANT que pour 2021-2023, les cinq MRC de la Gaspésie avaient utilisé 973 776 \$ sur une possibilité de 2 M\$, soit seulement 47 % des sommes disponibles, laissant ainsi en plan, plus d'un million de dollars;

CONSIDÉRANT que la gestion de ce programme par les MRC requiert une augmentation des frais administratifs jusqu'à concurrence de 10 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT que la portion non remboursée des taxes devrait être ajoutée aux dépenses admissibles du programme;

CONSIDÉRANT que les MRC de la Gaspésie souhaitent offrir toute l'aide disponible aux entreprises de leur territoire, en adaptant le programme Accès Entreprise Québec à la réalité et aux besoins de la région;

CONSIDÉRANT que les MRC sont des acteurs de première ligne de service en développement économique et d'accompagnement en entrepreneuriat et détiennent ses compétences et ses responsabilités depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que l'adaptation du programme AEQ permettrait la flexibilité requise de financement, sans compromettre les résultats attendus du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, pour ce programme;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2023-10-18-988

QUE la MRC Avignon demande au ministre de l'Économie et de l'Innovation et de l'Énergie de mettre en place des conditions permettant aux MRC d'utiliser, pleinement et avec flexibilité, les

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

montants du programme Accès Entreprise Québec et de maximiser le soutien apporté aux entrepreneurs en permettant aux MRC :

- Que la partie non dépensée de l'entente, jusqu'à 40 % de l'enveloppe annuelle, puisse être utilisée sur la durée de l'entente, soit jusqu'au 31 mars 2025.
- Que les frais administratifs soient limités à l'équivalent de 10 % des dépenses admissibles réalisées annuellement.
- Que la partie des taxes de vente non récupérées soit incluse aux dépenses admissibles.
- Que dans un contexte de renouvellement de nouvelle convention, d'apporter des clarifications et modification de la convention de certains articles au sujet entre autres des : Engagement, Sanctions et recours, Éthique et conflit d'intérêts, Annonce publique, Éthique, Annexe A et B. Les détails de modifications sont annexés à la résolution.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, MEIE, MRC de la Gaspésie et le Regroupement des MRC de la Gaspésie

9.2 Plan commun en développement économique des MRC Avignon et Bonaventure et dépôt d'une demande au PAPDE du MEIE

Document déposé :

MRC DE BONAVENTURE ET AVIGNON. *Plan d'action commun 2023-2025*. 8 septembre 2023. 11 pages.

Résolution CMRC-2023-10-18-989 concernant l'adoption d'un Plan commun en développement économique des MRC Avignon et Bonaventure et le dépôt d'une demande au PAPDE du MEIE

CONSIDÉRANT le travail de co-construction réalisé par les équipes de développement économique des MRC Avignon et Bonaventure;

CONSIDÉRANT que l'adoption du Plan commun en développement économique des MRC Avignon et Bonaventure permettra notamment :

- D'avoir des communications plus efficaces;
- D'optimiser les outils de communications;
- De valoriser et de promouvoir l'achat local;
- De permettre aux travailleurs autonomes de briser l'isolement;
- De promouvoir les services aux entreprises que nous offrons;
- De poser des actions concertées pour le maintien et le développement d'entreprises;
- D'outiller les professionnels dans leur gestion;
- De mettre en valeur les réalités des entreprises et les entreprises elles-mêmes.

CONSIDÉRANT le Programme d'appui aux projets de développement économique (PAPDE) du ministère de l'Économie, l'Innovation et de l'Énergie (MEIE);

CONSIDÉRANT les effets leviers qui seront possibles via ce plan et son financement;

EN CONSÉQUENCE

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Il est PROPOSÉ par : Mme Denise Leblanc
et résolu unanimement

CMRC-2023-10-18-989

QUE la MRC Avignon adopte le Plan commun en développement économique des MRC Avignon et Bonaventure (conditionnel au financement du MEIE) et s'engage à payer sa contrepartie pour un maximum de 62 500 \$ sur 3 ans à même ses ENA et autorise et mandate M. David Bourdages, directeur général, à déposer une demande d'aide financière au PAPDE du MEIE.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

9.3 Dépôt des projets acceptés par le comité d'investissement commun au 30 septembre 2023

MRC AVIGNON. *Projets acceptés par le comité d'investissement commun en 2023.* 30 septembre 2023. 2 pages.

Les projets acceptés par le Comité d'investissement commun au 30 septembre 2023 sont déposés à l'attention des maires à titre informatif seulement.

10. Développement territorial et social

10.1 Fonds d'aide et de soutien aux milieux

10.1.1 Fonds d'engagement social éolien (FES) – Recommandations du comité d'analyse Boralex

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations.* 1 page.

Résolution CMRC-2023-10-18-990 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Boralex

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Boralex;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2023-10-18-990

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Le Club de l'âge d'or de Maria	Souper de Noël 2023	750 \$

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Extrait de résolution : Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative, M. Claude Cyr, agent de développement territorial et Mme Frédérique Caissy, agente de développement territorial

10.1.2 Fonds de développement social - FLAC

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 1 page.

Résolution CMRC-2023-10-18-991 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds de développement social - FLAC

CONSIDÉRANT le Fonds de développement social - FLAC de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets FLAC;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2023-10-18-991

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
L'Émergence Maison d'aide et d'hébergement	Activité de formation communautaire en abattage d'arbres	3 780 \$

Extrait de résolution : Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative, M. Claude Cyr, agent de développement territorial, M. Matthieu Paradis, agent de développement territorial et Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

10.1.3 Fonds d'engagement social éolien (FES) – Recommandations du comité d'analyse Innergex

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 1 page.

Résolution CMRC-2023-10-18-992 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Innergex

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Innergex;

EN CONSÉQUENCE

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Il est PROPOSÉ par : Mme Rachel Dugas
et résolu unanimement

CMRC-2023-10-18-992

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Le Club de l'âge d'or de Maria	Souper de Noël 2023	500 \$

Extrait de résolution : Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative, M. Claude Cyr, agent de développement territorial et Mme Frédérique Caissy, agente de développement territorial

10.1.4 Fonds d'initiatives culturelles – Recommandations du comité d'analyse

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 1 page.

Résolution CMRC-2023-10-18-993 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds de soutien aux initiatives culturelles

CONSIDÉRANT le Fonds de soutien aux initiatives culturelles de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets culturels;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2023-10-18-993

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Salon des Artisans de Maria	Mise à niveau de l'affichage Matériel promotionnel	2 850 \$

Extrait de résolution : Mme Frédérique Caissy, agente de développement territorial, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et M. Claude Cyr, agent de développement territorial

10.2 Reddition de compte de l'Alliance

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Reddition de compte Alliance*. 6 pages.

Résolution CMRC-2023-10-18-994 concernant l'adoption de la reddition de compte – rapport final Alliance pour la solidarité sociale Gaspésie 2022-2023

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT le dépôt au conseil du rapport final pour l'Alliance en développement social pour la période du 8 septembre 2022 au 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT que ledit rapport décrit les réalisations probantes de la MRC, et ce, à la satisfaction du conseil;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2023-10-18-994

Que la MRC Avignon adopte le rapport final pour l'Alliance pour la solidarité sociale pour la période se terminant le 31 mars 2023 et mandate M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier afin de signer et transmettre le rapport et les documents s'y référant aux autorités compétentes.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, M. Matthieu Paradis, agent de développement territorial et Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

10.3 Projet Contenants consignés – Approbation de contrat

Document déposé :

LA VAGUE. *Offre de service*. 4 octobre 2023. 7 pages.

Le conseil de la MRC tient à féliciter Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe ainsi que le Comité Vert de la MRC dans ce dossier.

Résolution CMRC-2023-10-18-995 concernant l'approbation de contrat du projet de contenants consignés

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet de création d'un réseau de contenants consignés dans la MRC Avignon (CMRC-2023-08-23-935) et son financement;

CONSIDÉRANT l'offre de services – Expertise en contenants réutilisables de « La vague »;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2023-10-18-995

Que la MRC Avignon accepte l'offre de services de « La vague » pour une dépense totale n'excédant pas 7 243,90 \$ (plus les taxes applicables).

Que M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer l'offre de services.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe et Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

11. Sécurité publique

11.1 Programme Cadets S.Q.

Résolution CMRC-2023-10-18-996 concernant la participation de la MRC Avignon au Programme de cadets de la Sûreté du Québec (S.Q.)

CONSIDÉRANT le Programme de cadets de la S.Q.;

CONSIDÉRANT que les cadets assurent, entre autres, une présence dans les quartiers et les parcs, répondent aux demandes de renseignements des citoyens et bonifient le travail des patrouilleurs en effectuant de la surveillance et de la prévention auprès de la population;

CONSIDÉRANT l'opportunité de mettre en place cette initiative pour 2024;

CONSIDÉRANT la volonté commune de la MRC Avignon et Bonaventure de faire une demande qui consiste à :

- 2 cadets, 20 000 \$: 10 000 \$ S.Q., 5 000 \$ Avignon et 5 000 \$ Bonaventure;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Denise Leblanc
et résolu unanimement

CMRC-2023-101-18-996

QUE la MRC Avignon, par la présente résolution, souhaite faire une demande pour 2024 et couvre ces frais à même les ENA.

Que M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, soit mandaté pour ce dossier.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

12. Ressources humaines

12.1 Confirmation d'embauche

Résolution CMRC-2023-10-18-997 concernant la confirmation de l'embauche de Mme Corinne Pedneault

CONSIDÉRANT le règlement 2021-003 octroyant des pouvoirs au directeur général de la MRC en matière d'embauche et de gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les processus de dotation des postes à pourvoir réalisés au courant des derniers mois et les sélections effectuées;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

CMRC-2023-10-18-997

Que la MRC Avignon confirme l'embauche de Mme Corinne Pedneault à titre de conseillère aux entreprises.

Que la direction générale fixe l'échelon et les conditions de travail applicables selon les qualifications, l'expérience et les politiques en vigueur.

Extrait de texte : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative et Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

13. Correspondance**13.1 Liste de correspondances**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Résumé de la correspondance*. 13 septembre 2023. 55 pages.

14. Période de questions**15. Levée de l'assemblée**

Il est PROPOSÉ par : Mme Denise Leblanc
Que l'assemblée soit levée.

CMRC-2023-10-18-998

Le préfet,
Mathieu Lapointe

Le directeur général et greffier-trésorier
David Bourdages

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____